

| | |
|---------------------------|--|
| Animateur : | Jacques Noble |
| Membres présents : | Mme. Karine Vergnaud, MM. Laurent Fouché, Claude Fort, Bruno Renon, |
| Membre excusé : | M. Yadaly Sakho, |
| Invité : | Néant. |
| Membre absent : | Néant. |

SOMMAIRE

1° Introduction

- **Accueil**
- **Formalités : validation du PV n°4 du 04/09/2024**
- **Civilités**
- **Agenda et information de l'Animateur**

2° **Sujet(s) « Pour décision »**

- ✓ Etude de la demande de création d'entente jeunes entre l'AS Claix et le FC Rouillet (U11 1, 2 et 3)
- ✓ Etude de la demande de création d'entente jeunes entre le FCC Isle d'Espagnac et la JA Bel Air (U11 et U13)
- ✓ Etude de la demande de création d'entente jeunes entre le FC Rouillac et l'ENT Foot 16 (U11,U13 et U15 à 7)
- ✓ Etude de la demande de création d'entente jeunes entre l'ENT Foot 16 et le FC Rouillac (U17)
- ✓ Etude de la demande de création d'entente jeunes entre l'US Bandiat Foot et l'US.AM Montbron (U13)
- ✓ Etude de la demande de création d'entente jeunes entre l'USA Verdille et l'AM Beauvais Cressé (U11)

3° **Sujet(s) « Pour information et échanges »**

- Etude des règlements des Coupes U17, U15 et U13 et Festival U13 Pitch

4° Questions et informations diverses

- Néant

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

Formalités : Le PV n°4 de la réunion de la commission statuts - règlements en date du 04/09/2024 est approuvé sans modification.

Civilités : Néant

Informations de l'animateur : Néant

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Demande de création d'une Entente de jeunes entre l'AS Claix et le FC Roulet (U11, 2 et 3)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'AS Claix et du FC Roulet, la Commission, en application de l'article 39 Bis des Règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8 des Règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 01 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

2° - Demande de création d'une Entente de jeunes entre le FCC Isle d'Espagnac et la JA Bel Air (U11 et U13)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs du FCC Isle d'Espagnac et de la JA Bel Air, la Commission, en application de l'article 39 Bis des Règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8 des Règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 02 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

3° - Demande de création d'une Entente de jeunes entre le FC Rouillac et l'ENT Foot 16 (U11, U13 et U15 à 7)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs du FC Rouillac et de l'ENT Foot 16, la Commission, en application de l'article 39 Bis des Règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8 des Règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 03 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

4° - Demande de création d'une Entente de jeunes entre l'ENT Foot 16 et le FC Rouillac (U17)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'ENT Foot 16 et le FC Rouillac, la Commission, en application de l'article 39 Bis des Règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8 des Règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 04 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

5° - Demande de création d'une Entente de jeunes entre l'US Bandiat Foot et l'US.AM Montbron (U13)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'US Bandiat Foot et de l'US.AM Montbron, la Commission, en application de l'article 39 Bis des Règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8 des Règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 05 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

6° - Demande de création d'une Entente de jeunes entre l'USA Verdille et l'AM Beauvais Cressé (U11)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'USA Verdille et de l'AM Beauvais Cressé, la Commission, en application de l'article 39 Bis des Règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8 des Règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 06 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

SUJET(S) « POUR INFORMATION »

1° - Règlements des Coupes U17, U15 et U13 et Festival U13 Pitch

La commission procède à une relecture des règlements des Coupes U17, U15 et U13 Pitch et effectue quelques réajustements réglementaires et de librairie.

Ces règlements seront proposés, pour validation, au Comité de direction.

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

1° - Néant

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 09/10/2024

| N° | Thèmes | Décision | Pilote |
|----|--|----------|----------|
| 1 | Demande d'Entente Jeunes entre l'AS Claix et le FC Roulet | Validé | J. Noble |
| 2 | Demande d'Entente Jeunes entre le FCC Isle d'Espagnac et la JA Bel Air | Validé | J. Noble |
| 3 | Demande d'Entente Jeunes entre le FC Rouillac et l'ENT Foot 16 | Validé | J. Noble |
| 4 | Demande d'Entente Jeunes entre l'ENT Foot 16 et le FC Rouillac | Validé | J. Noble |
| 5 | Demande d'Entente Jeunes entre l'US Bandiat Foot et l'US. AM Montbron | Validé | J. Noble |
| 6 | Demande d'Entente Jeunes entre l'USA Verdille et l'AM Beauvais Cressé | Validé | J. Noble |

La prochaine réunion est fixée au mercredi 27 novembre 2024 à 14h30

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h25

L'animateur,
Jacques NOBLE



Le Secrétaire
Laurent Fouché



